

NIGER
Guide pratique



Agir pour l'eau et l'assainissement au Niger

pS-Eau

programme
Solidarité-Eau

Agir pour l'eau et l'assainissement au Niger



Liste des Abréviations

AEP Adduction d'Eau Potable

AFD Agence Française de Développement

AMN Association des Municipalités du Niger

ANFICT Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales

ARM Autorité de Régulation Multisectorielle

ATPC Assainissement Total Porté par les Communautés

AUSPE Association d'Usagers du Service Public de l'Eau

BAD Banque Africaine du Développement

BADEA Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique

BID Banque Islamique de Développement

BOAD Banque Ouest Africaine de Développement

CDNG Coopération Décentralisée et Non Gouvernementale

CGPE Comité de Gestion des Points d'Eau

CNCD Commission Nationale de la Coopération Décentralisée

CNEA Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement

DSHA Direction de la Superstructure, de l'Hygiène et de l'Assainissement

ECVM/A Enquête Conditions de Vie Ménage et Agriculture

FIDA Fonds International de Développement Agricole

IDA Association Internationale de Développement

IEC Information Education Communication

INS Institut National de Statistiques

JMP Joint Monitoring Program

MHA Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

MULA Ministère de l'Urbanisme du Logement et de l'Assainissement

OMD Objectif du Millénaire pour le Développement

OMS Organisation Mondiale pour la Santé

ONG Organisation Non Gouvernementale

PANGIRE Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau

PDC Plan de Développement Communaux

PEA Poste d'Eau Autonome

PEM Point d'eau Moderne

PLEA Plan Local d'Eau et d'Assainissement

PMH Pompe à Motricité Humaine

PNAEPA Programme National d'Approvisionnement
en Eau Potable et d'Assainissement

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement

PSA Plan Stratégique d'Assainissement

PTF Partenaires Techniques et Financiers

REJEA Réseau des Journalistes pour l'Eau et l'Assainissement

SAC/SPE Structure d'Appui Conseil Service Public de l'Eau

SEEN Société d'Exploitation des Eaux du Niger

SPEN Société de Patrimoine des Eaux du Niger

SPP Station de Pompage pastorale

TAI Taux d'Accès théorique

TCg Taux de Couverture géographique

TP Taux de Panne

UNICEF Fonds des Nations unies pour l'enfance

UNICEF United Nations Children's Fund

WSP Water and Sanitation Program

Sommaire

4 Préambule

6 Enjeux et besoins

6 Contexte géographique

11 L'accès à l'eau et à l'assainissement au Niger

15 Les enjeux du secteur de l'eau et de l'assainissement

19 Cadre institutionnel et stratégie

19 Les principes d'actions

25 Les acteurs à connaître et à associer

30 Prendre en compte les autres interventions

34 Partager les expériences

35 Comment renforcer les capacités des communes ?

38 Comment assurer la gestion durable des ouvrages une fois le projet terminé ?

41 Comment intervenir efficacement dans le secteur de l'assainissement ?

44 Quelles sont les solutions techniques adaptées au contexte nigérien ?

46 Monter et financer un projet

46 Appui à la conception et au montage des projets

46 Des partenaires financiers en France et au Niger

Préambule

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement : un enjeu fort pour le Niger

L'accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement demeure un enjeu important au Niger et son défaut est préjudiciable à la santé, à l'épanouissement des populations, souvent même à la paix et par voie de conséquence au développement. Aujourd'hui, un nigérien sur deux n'a pas encore accès à l'eau potable et à peine deux habitants sur dix ont accès à un équipement sanitaire amélioré pour se soulager.

Conscient de ces enjeux, le Niger, à l'instar de la plupart des pays de la sous-région, accorde une attention particulière à l'amélioration de l'accès continu et durable à une eau de qualité et à un service d'assainissement pour tous.

Les premières avancées ont contribué à la *consolidation du cadre politique et réglementaire* afin de définir les priorités et les principes d'intervention : l'adoption du Code de l'Eau en 2010, du Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (PNAE-PA), et l'élaboration de la Stratégie de promotion de



l'hygiène et de l'assainissement de base sont des étapes importantes de ce processus. La création récente d'un Ministère spécifiquement consacré à l'hydraulique et à l'assainissement démontre bien l'intérêt des autorités pour ces problématiques.

Désormais, l'ensemble des acteurs aussi bien nationaux qu'internationaux, étatiques et non gouvernementaux, se mobilisent pour la mise en œuvre concrète de ces orientations en vue de l'amélioration des services de l'eau et de l'assainissement au Niger.

De nombreuses collectivités et associations françaises contribuent déjà depuis quelques années à ce processus en accompagnant *leurs partenaires nigériens* dans le développement et la gestion des services d'eau potable et d'assainissement.

Le réseau Niger du pS-Eau

Constatant un engagement fort de la coopération décentralisée et non gouvernementale Eau et Assainissement sur le Niger, le pS-Eau a souhaité animer un réseau d'échanges afin de :

- diffuser l'information sur les actualités, les acteurs, les actions menées au Niger ;
- accompagner les porteurs de projet ;
- organiser des réunions d'échanges entre les acteurs intervenant au Niger.

Ce guide est la première publication dans ce cadre. Il a été élaboré sur la base des échanges et rencontres organisées avec les membres du réseau Niger.

Plus d'informations sur le réseau : www.pseau.org/niger

Un guide pour les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale

Le pS-Eau a réalisé ce guide dans l'objectif d'informer les acteurs qui souhaitent concevoir des projets de qualité pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Niger.

Cet ouvrage cible plus particulièrement les organisations non gouvernementales, de France comme du Niger, les associations de migrants et les collectivités territoriales engagées en coopération décentralisée.

Le guide apporte des réponses aux questions suivantes :

- **Quels sont les besoins prioritaires ?**
- **Quel est le cadre juridique (législatif et réglementaire) et institutionnel à respecter pour intervenir ?**
- **Comment insérer son action au sein des actions et programmes préexistants ?**
- **Quelles sont les expériences dont on peut s'inspirer ?**
- **Quelles ressources peut-on mobiliser pour monter et financer un projet ?**

Enjeux et besoins



Contexte géographique

Quelques chiffres clés

SUPERFICIE *	12 670 000 km
POPULATION *	15,7 millions d'habitants
CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE *	3,3 %
TAUX D'URBANISATION *	21 %
POPULATION RURALE *	79 %
POPULATION URBAINE *	21 %
REVENU NATIONAL BRUT PAR HABITANT **	370 \$ US
ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE ***	56 ans
CAUSES DE DÉCÈS CHEZ LES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS ***	Diarrhée = 14 %
NOMBRE DE CAS NOTIFIÉS DE CHOLÉRA ***	2 324 cas

* INS, 2011, ** Banque mondiale, *** Statistiques sanitaires mondiales 2013, OMS



Une population en forte croissance, en majorité rurale

Le Niger connaît depuis une cinquantaine d'année un accroissement démographique rapide : avec des taux de croissance annuels supérieurs à 2 %, sa population a été multipliée par cinq, passant de 3 millions en 1960 à plus de 15,7 millions d'habitants en 2011.

Cette croissance démographique s'accompagne d'une croissance urbaine forte (plus de 20% en 2011). Niamey concentre à elle seule plus d'1,2 millions d'habitants en 2011.

La population reste cependant majoritairement rurale puisque 8 nigériens sur 10 vivent en milieu rural.

Ces données démographiques sont essentielles pour comprendre la pression qui pèse sur l'accès aux services d'eau et d'assainissement au Niger.



Des ressources en eau saisonnières et difficilement mobilisables

Un climat aride

Le climat du Niger est de type sahélien, caractérisé par une longue saison sèche de huit à dix mois (d'octobre à mai), une courte saison des pluies qui dure trois ou quatre mois (juin à septembre).

Avec une moyenne de 151 mm par an, le pays connaît une importante variation pluviométrique, divisant ainsi le pays en quatre zones climatiques :

- la zone saharienne au nord (plus de la moitié du territoire national) avec des précipitations inférieures à 100 mm/an et un climat désertique ;
- la zone sahélo-saharienne avec des précipitations

annuelles comprises entre 100 et 300 mm. Le climat est subdésertique ;

- la zone sahélo-soudanienne au Sud où les précipitations annuelles varient de 300 et 600 mm ;
- La zone soudanienne (moins d'1% du territoire) qui reçoit plus de 600 mm/an.

Un réseau hydrographique inégalement réparti sur le territoire et saisonnier

Les eaux de surface proviennent en quasi totalité du fleuve Niger et de ses affluents de rive droite. Le fleuve Niger est le seul cours d'eau permanent du pays. Il traverse le sud-ouest du pays sur une longueur de 550 km, depuis sa frontière avec le Mali jusqu'au Bénin et au Nigéria.

Du fait des conditions climatiques du pays, les cours d'eau et mares sont temporaires : on compte plus de 1 000 mares, dont seulement 175 sont permanentes.

En saison des pluies, ces variations climatiques peuvent avoir des conséquences catastrophiques et les risques d'inondation sont importants.

Ces eaux de surfaces sont une ressource en eau de boisson pour les populations. Dans les localités où il existe des points d'eau modernes (puits cimentés, forages équipés d'une pompe à motricité humaine, mini Adduction d'eau potable, etc.), elles peuvent être une alternative notamment en cas de pénuries (en cas de coupure, de panne) ou pour d'autres usages que la consommation humaine.

Des ressources souterraines difficiles à exploiter

Le Niger dispose d'un potentiel hydraulique en eaux souterraines considérable mais difficilement mobilisable dans certaines régions à cause de la profondeur de la nappe. Les estimations font état d'un potentiel de 2,5 milliards m³ renouvelables par an dont moins de 20 % sont exploités. De plus, on estime à 2 000 milliards de m³ le potentiel non renouvelable quasiment inexploité¹.

Enfin, si les ressources hydriques du Niger sont de manière générale de bonne qualité, on observe, dans certaines régions, une pollution des sources du fait de concentration d'éléments chimiques nocifs pour la santé tels que le fluor, les nitrates, les nitrites, etc.

¹ Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

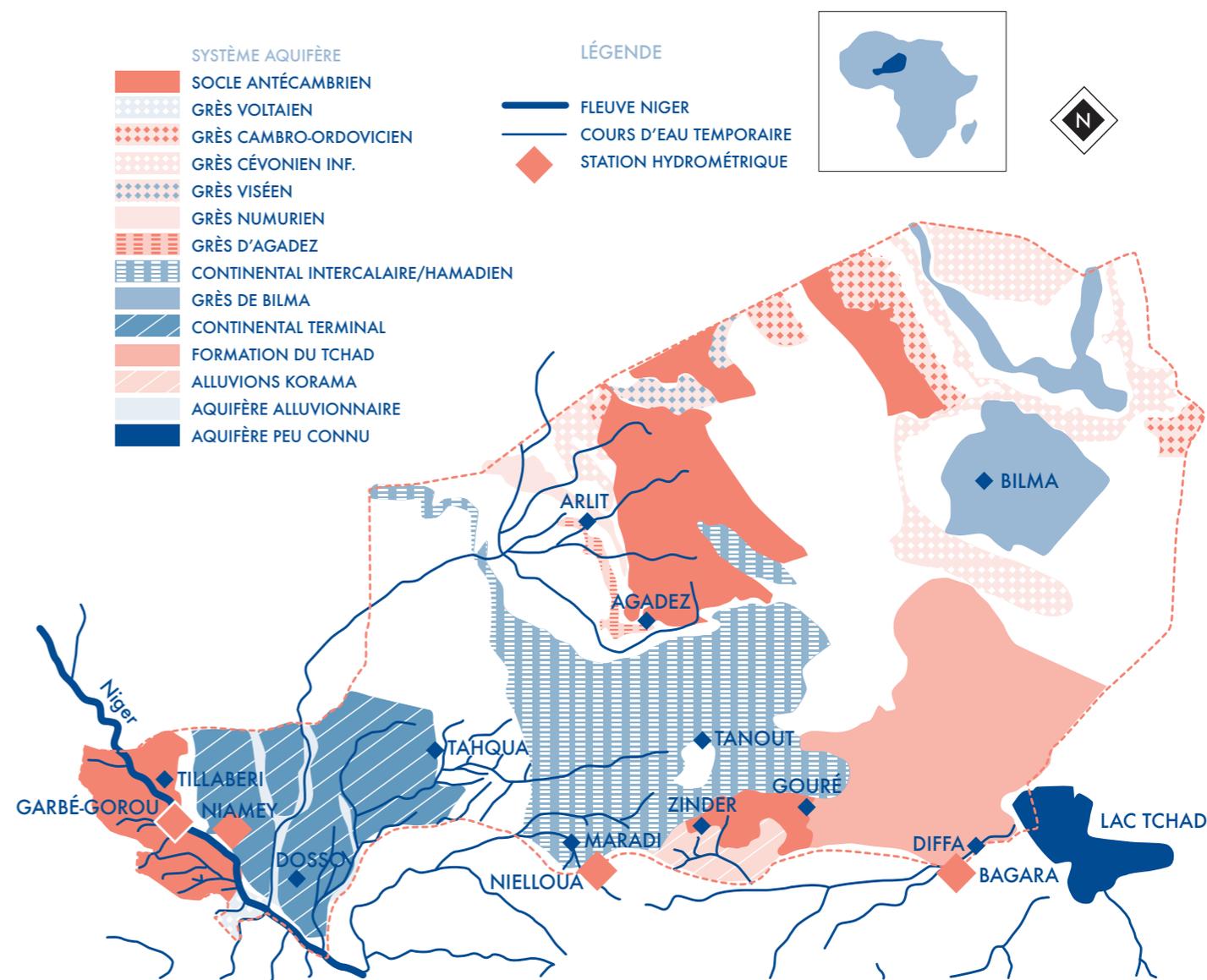


Puits cimentés dans la Commune de Bitikondji (@Eau Vive)

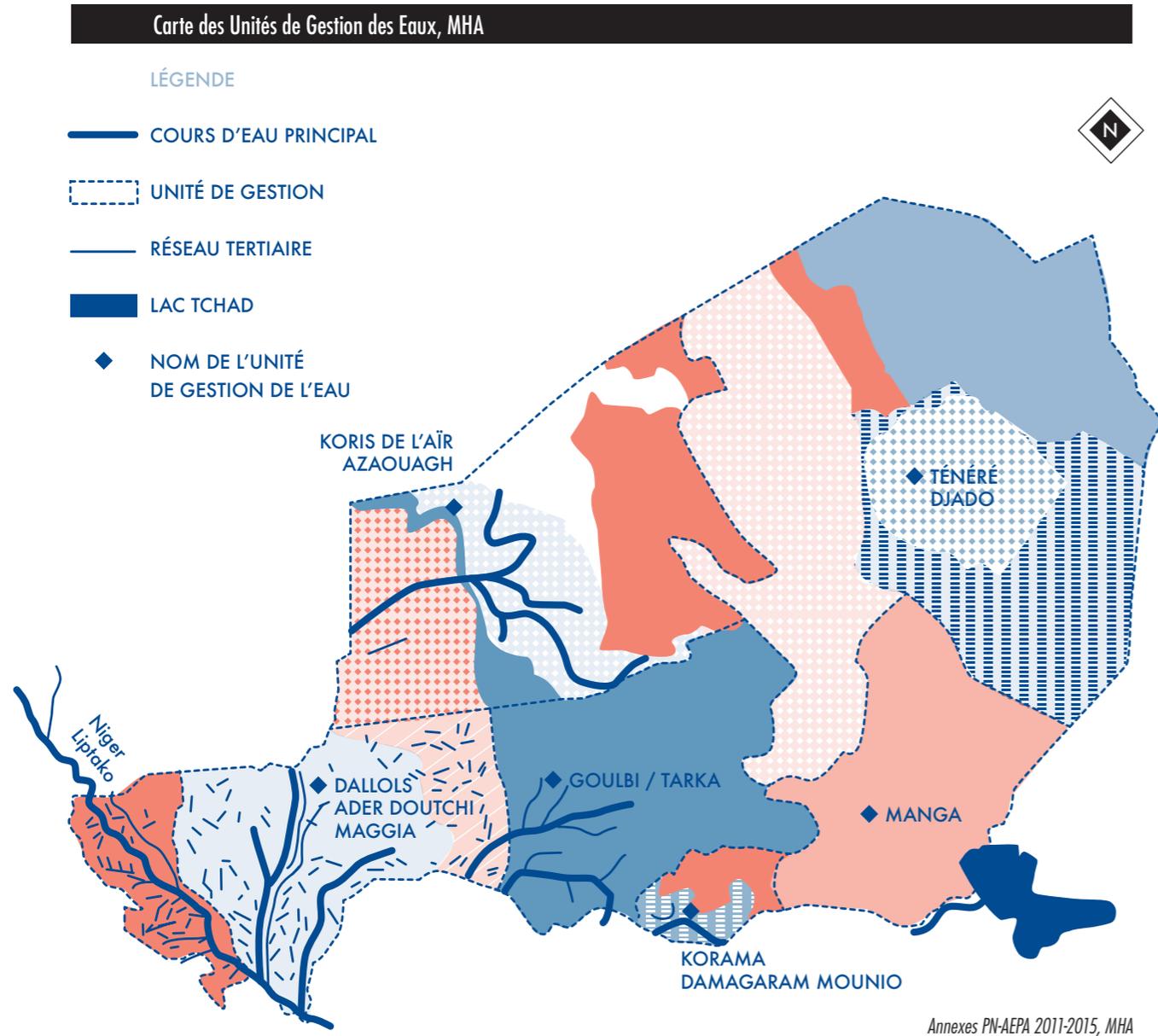
EN SAVOIR PLUS

- Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, www.hydraulique.ne
- Le Niger en chiffre, INS, 2011, www.stat-niger.org
- AQUASTAT, Système d'information de la FAO sur l'eau et l'agriculture, www.fao.org/nr/water/aquastat/main/indexfra.stm
- Étude des possibilités d'intégrer les Forages à faible coût au dispositif d'Alimentation en Eau des communautés rurales au Niger, UNICEF, MHE, PRACTICA, 2009, www.pseau.org/outils/biblio/resume.php?d=3890&l=fr

Carte des Systèmes aquifères au Niger



Annexes PN-AEPA 2011-2015, MHA



L'accès à l'eau et à l'assainissement au Niger



Des taux d'accès parmi les plus faibles en Afrique Subsaharienne



De fortes disparités régionales

Même si les efforts consentis depuis quelques années ont permis d'améliorer la situation, les taux d'accès à l'eau potable restent encore faibles notamment en milieu rural où vivent près de 80% des Nigériens. En ce qui concerne l'hygiène et l'assainissement, la situation est encore plus préoccupante avec une forte proportion de la population qui pratique la défécation à l'air libre.

Le tableau ci-dessous nous permet de voir les fortes disparités entre milieu rural et milieu urbain. Il faut rappeler que la situation est également très différente d'une région à l'autre comme l'illustre la carte ci-dessous : l'accès à l'eau potable est de 62% dans la région de Dosso, contre 44% dans la région d'Agadez ; en matière d'assainissement, les écarts sont encore plus importants de 67% à Niamey à 3% dans la région de Diffa.

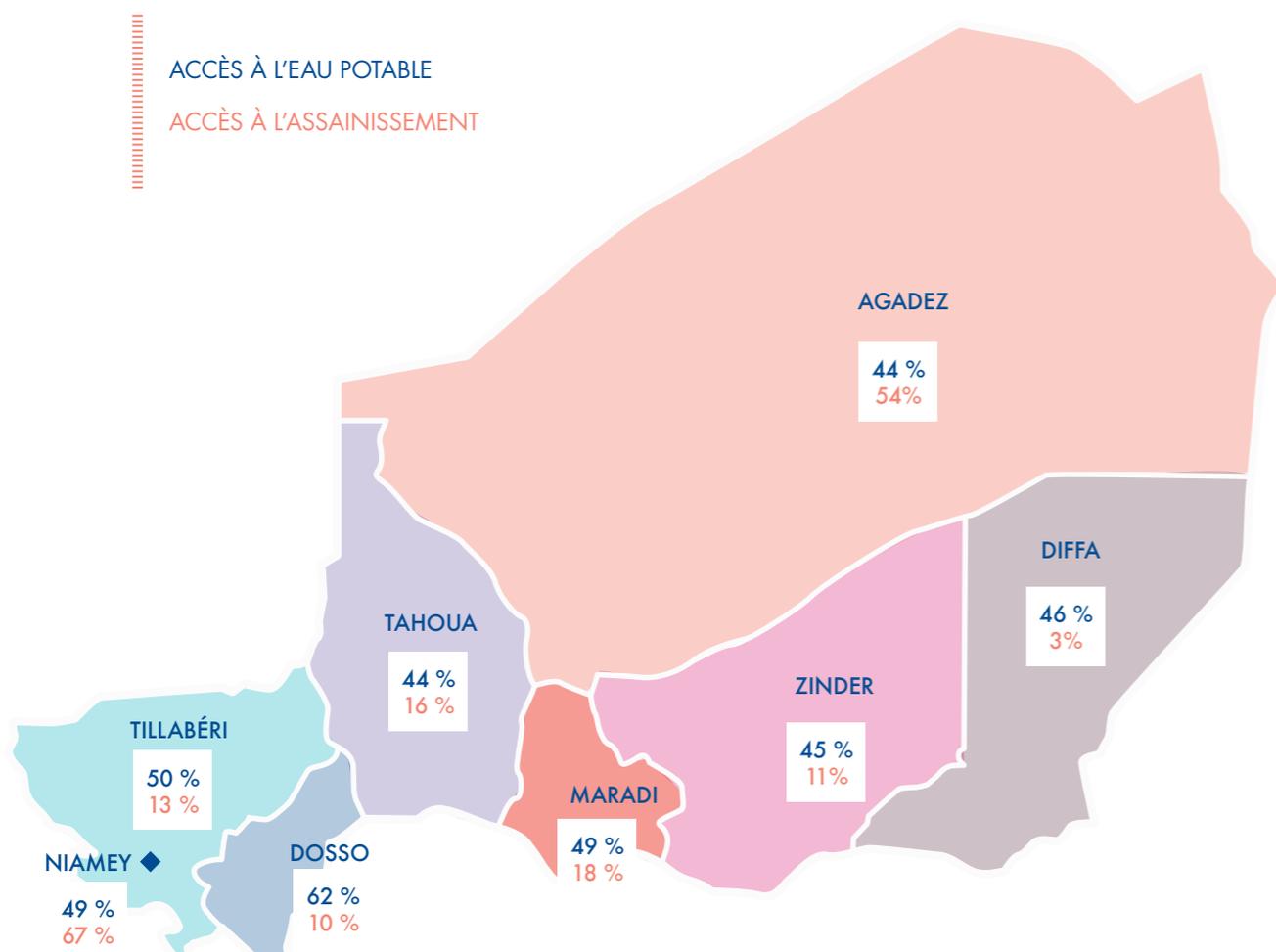
TAUX D'ACCÈS	Rural	Urbain
EAU POTABLE	49% *	74% **
ASSAINISSEMENT	7% ***	65% ***

* Taux d'accès théorique eau potable en milieu rural, Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, 2012

** Taux de desserte eau potable en milieu urbain, SPEN, 2012

*** Proportions personnes bénéficiant de toilettes hygiéniques selon les premiers résultats de l'Enquête Conditions de Vie des Ménages et Agriculture (ECVM/A INS/ 2011-2012)

Taux d'accès théoriques par région



MHA, 2013 chiffres présentés lors de la revue sectorielle

Un faible niveau de service

Les chiffres sur l'approvisionnement en eau potable mettent l'accent sur la desserte, mesurée en termes de nombres d'ouvrages construits et de nombre de personnes desservies. Au-delà de ces chiffres, il est important de regarder plus en détail le véritable niveau de service apporté aux populations.

Un accès majoritaire à des puits cimentés et forages équipés de Pompe à Motricité Humaine (PMH)

Le niveau de service n'est pas le même selon le type d'ouvrage. Comme le montre le tableau ci-dessous, les puits modernes et les forages équipés de PMH constituaient en 2008 une proportion importante de l'accès à

l'eau potable au Niger, surtout en milieu rural (même si les Mini Adduction d'Eau Potable (AEP)² et Poste d'Eau Autonome (PEA)³ desservent un nombre plus important d'utilisateurs). Les ouvrages réalisés en 2012, suivent ces mêmes tendances.

Sur l'échelle des services, les puits cimentés et les PMH restent une offre de base pour les usagers et présentent plusieurs inconvénients : un faible niveau de protection contre les pollutions d'origines superficielles et une plus grande pénibilité pour l'exhaure.

² Les Mini réseaux d'AEP sont des systèmes d'alimentation en eau potable adaptés aux petites agglomérations comprenant une source de production d'eau, un système d'exhaure et une source d'énergie, un château d'eau, un réseau de canalisations d'adduction et de distribution d'eau et des points de desserte (bornes fontaines)

³ Les PEA sont des systèmes d'alimentation en eau potable adaptés aux petites agglomérations à habitat regroupée ne comprenant pas de réseau. Ils sont constitués d'une source de production d'eau, un système d'exhaure et une source d'énergie, un château d'eau et d'au moins une rampe de robinets

TYPE D'OUVRAGE	PUITS CIMENTÉS	FORAGE ÉQUIPÉ DE PMH	MINI-AEP	POSTE D'EAU AUTONOME	STATION DE POMPAGE PASTORALE	TOTAL
NOMBRE D'OUVRAGE EN 2008	14 741	9 512	4 758	236	121	29 388
%	50,2 %	32,4 %	16,2 %	0,8 %	0,4 %	100 %
NOMBRE D'OUVRAGES CONSTRUITS EN 2012	253	329	48 dont 9 AEP mutli villages	8	Pas de chiffres	638
%	39,7 %	51,6 %	7,5 %	1,3 %		100%

Revue sectorielle 2009 et 2013

Des infrastructures non fonctionnelles

Il n'est pas suffisant de comptabiliser le nombre d'ouvrages réalisés, il faut également considérer leur niveau de fonctionnalité et ainsi l'accès réel des populations au service. Au Niger, en 2012, le taux de panne des mini-AEP est de 9%. La situation est en voie d'amélioration puisque en 2008 le nombre d'ouvrage en panne était plus élevé, avec un taux de panne de 16%. Le taux de panne des PMH est de 28%.

Ces chiffres nous montrent bien la nécessité de réfléchir aux modalités de gestion des services avant la réalisation des infrastructures.

Une filière assainissement incomplète

Si les taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain sont moins préoccupants qu'en milieu rural, ils ne donnent qu'une version partielle de la réalité : aujourd'hui très peu de solutions satisfaisantes d'un point de vue sanitaire et environnemental sont développées pour la gestion des boues de vidange et le rejet des eaux usées. Le contenu des fosses est généralement déversé sans avoir été traité, sur des sites non aménagés (directement dans la concession, dans la rue, dans des champs ou d'anciennes carrières, etc.)

De plus, très peu de systèmes sont proposés pour évacuer les eaux grises (issues des activités domestiques telles que vaisselle, cuisine, douche), rejetées fréquemment en

EN SAVOIR PLUS

- *Site du Programme conjoint de suivi OMS/UNICEF (JMP) : www.wssinfo.org*

Toutes les données sur le suivi des OMD et plus particulièrement sur l'accès à l'eau et à l'assainissement par pays.

- *Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (2011-2015)*

Les informations sur la situation et les objectifs à atteindre pour le Niger en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement.

- *Le livre bleu Niger*

Initiative conjointe d'un groupe d'acteurs nigériens du secteur de l'eau et de l'assainissement mobilisés par le Secrétariat international de l'eau, le Livre bleu propose une vision critique du secteur et mesure les progrès (quantitatifs et qualitatifs) réalisés au Niger.

Retrouvez ces publications sur les pages Niger du pS-Eau : www.pseau.org/niger/documents

pleine rue. Tout cela n'est pas sans conséquence sur la santé des populations vivant aux alentours des sites de rejets et sur les milieux naturels.



Les enjeux du secteur de l'eau et de l'assainissement

Le Niger est confronté à certaines difficultés auxquelles les autorités en charge du secteur devront répondre avant de pouvoir développer les services de l'eau et de l'assainissement. Il nous a semblé important néanmoins de les mentionner ici car ce sont des enjeux sur lesquels les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale peuvent apporter une contribution.



Renforcer les compétences locales

Le secteur manque de compétences et de ressources humaines pour mettre en œuvre les programmes en cours que ce soit au niveau des services déconcentrés, des services communaux, des ONG, des associations locales et des opérateurs privés. Une étude récente sur les besoins en ressources humaines (GWS/USAID, 2013) révèle que les professionnels travaillant dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement au Niger ne représentent que 1,5% des ressources humaines nécessaires pour une couverture totale des besoins en eau et assainissement.

Les communes, reconnues comme maître d'ouvrage dans le secteur (voir la partie 2.1.1 sur le Cadre institutionnel),

EN SAVOIR PLUS

- *Meeting the water and sanitation targets, A study of human resource requirements in Niger, mars 2013, GWS/USAID*
- *Analyse et propositions pour améliorer l'offre de formation - Stratégie Municipale Concertée, volet 4, pS-Eau/PDM, 2010*

ne sont qu'à leur deuxième mandat et le transfert des compétences n'est pas encore effectif. Peu de services techniques dédiés aux services d'eau potable et d'assainissement existent à l'échelon communal et les personnes en poste n'ont pas toujours un profil et une formation adéquate à l'emploi qu'elles occupent.

En milieu rural, ce sont très souvent les communautés qui s'organisent, appuyées dans le cadre de projet pour assurer la gestion des points d'eau. Pour les ouvrages nécessitant des compétences spécifiques en gestion

technique et financière, la gestion se professionnalise peu à peu : avec la diffusion du *Guide des services d'alimentation en eau potable dans le domaine de l'hydraulique rurale*, la gestion des mini AEP par les communautés est passée de 55% en 2010 à 22% en 2013⁴.

Ce déficit en ressources humaines s'explique par le manque de moyens pour financer les postes nécessaires mais aussi par une offre de formation encore peu développée sur les métiers de l'eau et de l'assainissement. L'étude GWS/USAID a identifié au Niger une quinzaine d'instituts pour la formation des ingénieurs, des gestionnaires et des agents de développements sociaux.

L'analyse de cette offre à l'échelle régionale révèle que les formations des métiers d'encadrement sont très souvent généralistes (génie civil), techniques et pas assez polyvalentes (l'ingénierie sociale, la gestion et la maintenance des ouvrages d'accès à l'eau potable et assainissement, les enjeux économiques et de planification du service semblent insuffisamment abordés). Pour les métiers techniques (maçons, fontainiers, exploitants des mini-AEP, vidangeurs, etc.), peu de formations qualifiantes spécifiques existent au Niger. Certains partenaires de coopération proposent des formations pour renforcer ces opérateurs techniques dans le cadre des projets mais elles n'abordent pas suffisamment les volets entrepreneuriat, gestion administrative (contractualisation, procédures des marchés publics, etc.)⁵.

⁴ MHA, revue sectorielle 2013

⁵ Stratégie Municipale Concertée, 2010

Ces constats ne peuvent qu'encourager les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale à développer des activités spécifiques en faveur du renforcement des compétences de leurs partenaires locaux.

Améliorer les outils de collecte de données

Afin d'avoir une meilleure idée de la situation et des orientations à prendre, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), a intégré dans le Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA) les données sur les taux d'accès en intégrant des informations sur la distribution spatiale effective de la population autour des points d'eau et sur la fonctionnalité des ouvrages à travers l'adoption de nouveaux indicateurs : Taux de Couverture géographique - TCg ; Taux d'Accès théorique - TAt ; Taux de Panne des Points d'Eau Moderne - TP (voir encadré).

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement renseigne régulièrement les informations sur les ouvrages dans l'Inventaire des Ressources Hydrauliques (IRH). Il exploite et diffuse ces informations via le Système d'Information Géographique SIGNER. Ces données sont accessibles au niveau des Directions Régionales de l'Hydraulique. Cependant, pour le suivi du Programme, la Direction des Etudes et de Programmation du MHA rencontre des difficultés pour faire remonter les données

1

Normes et calcul du taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Niger

Equivalent Point d'eau Moderne :
norme d'équipement correspondant à l'alimentation en eau potable de 250 habitants.

Le Taux de Couverture géographique (TCg) :
c'est le rapport entre la population vivant dans les localités disposant d'au minimum 1 PEM et la population totale de la zone considérée (commune, département, région, pays).

Le Taux d'Accès théorique (TAt) :
c'est le rapport entre la population desservie et la population totale de la zone considérée (commune, département, région, et pays). Cet indicateur théorique prend en compte tous les ouvrages potentiellement exploitables (à l'exception des ouvrages abandonnés et des ouvrages secs).

Le Taux de panne (TP) :
c'est le rapport entre le nombre d'ouvrages (Puits cimentés, Forage équipé d'une PMH, mini-AEP, PEA, Station de Pompage Pastorale) en panne et le nombre total d'ouvrages pour une zone considérée.

PN-AEPA, MHE, 2011

depuis le terrain (du fait notamment de la pluralité des partenaires intervenant dans le secteur) et avoir les informations exactes sur la situation.

De plus, les données disponibles sur la situation de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Niger sont assez anciennes (2006 pour l'assainissement). En 2012, à l'occasion du recensement de la population, des informations ont pu être collectées auprès des ménages permettant de remettre à jour certaines données. Les premiers résultats montrent que les projections sur lesquelles se basaient le gouvernement jusqu'à présent sont bien en deçà de la croissance démographique réelle. Les taux d'accès seraient donc à revoir à la baisse.

Ainsi, les données actuelles permettent d'avoir une idée sur les grandes tendances et les besoins du secteur mais devraient être affinées pour faciliter la planification des priorités.

Faciliter la concertation entre les acteurs et la bonne gestion des services

Comme nous allons le voir dans la partie concernant le cadre institutionnel (2.2 Les acteurs à connaître et à associer) de nombreuses autorités interviennent dans le secteur. Cette pluralité des acteurs est une force mais également un frein dans le développement des services d'eau potable et d'assainissement (conflits d'intérêts, multiplication des centres de décisions, etc.). Cela nuit à la

lisibilité des responsabilités et des actions et peut devenir un obstacle à la bonne gouvernance du secteur de l'eau et à la nécessité de transparence, de redevabilité et de participation des usagers.

Au niveau national, plusieurs Ministères sont impliqués dans les services d'eau potable et d'assainissement ce qui ne facilite pas toujours la prise de décision et la mobilisation des partenaires. La création récente d'un Ministère dédié spécifiquement à l'hydraulique et à l'assainissement devrait permettre d'améliorer la situation. A l'échelon local, les services déconcentrés doivent travailler désormais avec les Communes nouvellement arrivées dans le paysage institutionnel. Actuellement en phase de transition et d'installation des services communaux, la répartition des compétences entre services déconcentrés et décentralisés est encore assez floue sur le terrain.

Le secteur de l'eau et de l'assainissement compte également de nombreux partenaires techniques et financiers, ONG, acteurs de coopération décentralisée, opérateurs privés, usagers, etc. La revue annuelle du PN-AEPA, le dialogue politique en marge de la revue ainsi que le Cadre de concertation qui se tient régulièrement tout au long de l'année sont des espaces de dialogues importants entre Etat et PTF. En 2013, les ONG étaient également associées aux préparations et discussions de la revue annuelle. La Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement et la Coalition Wash sont également des espaces de dialogue entre les différents acteurs du secteur mais sont encore trop récents pour que l'on mesure leur efficacité.

Face à la pluralité des acteurs concernés par l'eau et l'assainissement, il est donc nécessaire de bien les identifier et de comprendre leur rôle, leurs intérêts, avant de se lancer dans une action.



Cadre institutionnel et stratégie



Les principes d'actions

Le Niger procède depuis quelques années à la structuration du secteur et à la définition d'un cadre réglementaire et politique. Il donne les principes et priorités d'actions orientant la pluralité des acteurs intervenant dans le domaine de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Nous en rappelons ici les éléments clés.



Le cadre réglementaire : la progressive décentralisation de la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement

Une décentralisation récente

Le processus de décentralisation a été amorcé au Niger au lendemain de l'accession du pays à l'indépendance mais a connu une évolution en dents de scie.

Il n'est rentré véritablement dans une phase active qu'au début des années 2000 débouchant sur l'organisation des premières élections locales en 2004⁶. En 2010, le Code général des collectivités territoriales de la République du Niger est quelque peu modifié⁷ : la région fait son apparition et les villes de Niamey, Maradi, Zinder et Tahoua obtiennent le statut particulier de Ville.

EN SAVOIR PLUS

Toutes les informations sur le contexte institutionnel sectoriel et les documents réglementaires et politiques sont à retrouver sur les pages Niger du pS-Eau :

www.pseau.org/niger/cadre_sectoriel

Parmi les compétences transférées aux communes, on retrouve la construction et l'aménagement et l'entretien des fontaines et puits publics, ainsi que la collecte, l'évacuation et le traitement des eaux usées. Cependant, la décentralisation est récente et le transfert des compétences n'est pas encore totalement réalisé au niveau des communes. La coopération décentralisée et non gouvernementale a tout son rôle à jouer pour accompagner les Communes dans leurs nouvelles responsabilités de maître d'ouvrage des services d'eau potable et d'assainissement. La coopération décentralisée est d'ailleurs encouragée par l'Etat nigérien qui à travers le décret portant réglementation de la coopération décentralisée au Niger⁸ autorise les collectivités territoriales à signer des conventions de coopération avec des collectivités étrangères.

⁶ Loi sur la décentralisation N°2001-23 du 10 août 2001, portant création des circonscriptions administratives et collectivités territoriales et Loi 2002-013 du 11 juin 2002 portant transfert des compétences aux régions, départements et communes

⁷ Ordonnance n°2010-54 du 17 septembre 2010

⁸ Décret 305-2008

Une gestion des services au plus près des usagers

Le Code de l'Eau du Niger⁹ introduit plusieurs principes relatifs à l'organisation de l'approvisionnement en eau des populations :

- Le droit d'accès à l'eau est reconnu pour chaque citoyen nigérien.
- Il est demandé la contribution des usagers dans le financement des frais engendrés pour l'installation du service d'alimentation en eau (travaux neufs, réhabilitations) et les frais de fonctionnement du service (principe « utilisateur-payeur »)
- Toute personne ayant une activité polluante doit contribuer à la prise en charge des frais engagés pour compenser les effets négatifs sur la qualité de la ressource (principe de « pollueur-payeur »)

En matière d'hydraulique rurale, le Code de l'Eau précise les principes de gestion des services :

- Les collectivités territoriales sont confirmées dans leur rôle de maîtres d'ouvrage des services publics de l'eau (SPE) en matière d'hydraulique rurale.
- La délégation du service à des opérateurs privés ou des associations communautaires est préconisée dans le Code de l'Eau ainsi que la mise en place de Structures d'Appui Conseil (SAC/SPE) pour accompagner les communes dans le suivi du fonctionnement du Service Public de l'Eau et l'appui conseil aux acteurs de la gestion et

de l'exploitation du SPE (Commune, Délégués, etc.).

En matière d'hydraulique urbaine, la gestion des services est encadrée par la politique de réforme du sous Secteur de l'Hydraulique Urbaine¹⁰ : A Niamey et sur 54 agglomérations urbaines et secondaires¹¹, l'adduction d'eau potable est assurée par la Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) qui délègue l'exploitation à une entreprise privée, la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN). Ce périmètre concédé est non transférable aux collectivités territoriales.

Enfin le Code d'hygiène publique (Ordonnance n°93-13 du 2 mars 1993) régleme les questions liées à l'assainissement de base (eaux usées et excréta) ainsi qu'à l'hygiène liée aux habitations, à l'eau, aux voies publiques, etc. Il pose le principe de la responsabilité des autorités communales dans le respect des règles d'hygiène publique et privée.

⁹ Ordonnance n°2010-09 du 1^{er} avril 2010

¹⁰ Loi n°2000-12 du 14 août 2000

¹¹ Il est prévu l'extension du périmètre de concession par l'intégration de 40 nouveaux centres à l'horizon 2015. 19 nouveaux centres sont déjà à l'étude.

Le cadre politique : l'amélioration de l'accès équitable de la population à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement

Le gouvernement Nigérien a redéfini récemment les grands axes de sa politique nationale dans le Plan de Développement Economique et Social (2012-2015). L'amélioration de l'accès équitable de la population à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement fait partie à part entière des objectifs de développement du pays.

Les orientations sectorielles et priorités d'action en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement sont déclinées dans le *Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement* (PNAEPA, 2011-2015).

Enfin, le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) fixe les orientations en matière de connaissance et gestion des ressources en eau.

Les objectifs généraux du PN-AEPA sont :

- Assurer une *croissance continue de l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement* sur l'ensemble du territoire national (voir l'encadré les objectifs chiffrés) ;
- *Réduire les disparités* (régionales, urbain/rural) en termes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement ;
- *Renforcer la pérennité des services* d'alimentation en eau potable tant en milieu urbain (équilibre financier) qu'en milieu rural (renouvellement du patrimoine, réhabilitations, appui-conseil au Service Public de l'Eau) ;
- *Responsabiliser les bénéficiaires* par l'application de la politique de recouvrement des coûts en matière d'alimentation en eau potable, et par la promotion de l'hygiène et de l'investissement privé pour l'assainissement individuel.

Plus spécifiquement en matière **d'assainissement** il s'agit de :

- Définir les options technologiques les plus appropriées,
- Mettre l'accent sur la promotion de l'hygiène et du changement de comportement (à travers notamment l'approche Assainissement Total Piloté par les Communautés¹²),
- Susciter l'investissement privé et la demande en ouvrages d'assainissement améliorés
- Développer le volet gestion des boues de vidange pour l'assainissement urbain
- Avoir une plus grande visibilité sur la situation de l'assainissement (sur la base des données issues de l'Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples)

La stratégie opérationnelle de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base (en cours de validation) devrait décliner plus pratiquement ces orientations.

¹² L'ATPC est une approche de promotion de l'assainissement conçu pour le milieu rural, dans des zones où la défécation à l'air libre est une pratique courante et génère des problèmes de santé importants. Cette approche consiste à confronter les communautés à leurs pratiques de défécation et à susciter chez elles un sentiment de dégoût et de honte qui va les pousser à modifier leurs comportements et à s'équiper en ouvrages d'assainissement.

En matière **d'hydraulique** les orientations sont les suivantes :

- Pérenniser le service : via l'implication effective des populations et des communes, l'optimisation du suivi et du contrôle du SPE et le renforcement des capacités des acteurs ;
- Options techniques : favoriser le développement d'adduction d'eau potable multi-villages, voire intercommunales (mini AEP à partir de 2 000 habitants) ;
- Modalités de gestion : gestion déléguée à un opérateur privé ou à la communauté organisée en Comité de Gestion des Points d'Eau (CGPE) selon le degré de complexité et la taille du système.

Les orientations en termes de gestion des services d'eau potable en milieu rural (les missions et fonctions, les responsabilités et rôles, les tâches et les relations, des acteurs impliqués dans la construction, la gestion, le suivi et le contrôle) sont précisées dans le *Guide des services d'alimentation en eau potable dans le domaine de l'hydraulique rurale*.

Enfin, à l'échelle locale les *Plans de développement communaux (PDC)* constituent le socle de la programmation et de la planification des investissements dans le secteur en attendant la généralisation des *Plans Locaux d'Eau et d'Assainissement (PLEA)*. Mis à jour régulièrement, ils doivent indiquer la liste des ouvrages existants, leur état de fonctionnement et les priorités d'investissements (voir encadré 3).

Objectifs et élaboration d'un PLEA¹

Le PLEA est un outil de planification communale qui se base sur une vision approfondie de la situation (inventaire des ouvrages, analyse des besoins). Il fixe les priorités d'intervention pour le développement des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. Il sert à identifier les moyens nécessaires (humains, financiers) pour sa mise en œuvre et facilitera la mobilisation de partenaires techniques et financiers.

Étapes d'élaboration

1/ Conduire le diagnostic :

Collecte des données socio-économiques : population, indication sur le cheptel, les infrastructures socio-économiques, la situation des ressources en eau, la situation de l'accès aux sources d'énergie, etc.

Analyse de la demande des usagers : niveau de satisfaction vis-à-vis du service et demande d'amélioration, capacité et volonté à payer pour le service, etc.

Inventaires des ouvrages hydrauliques et d'assainissement ainsi que leur état de fonctionnement.

Bilan de la desserte (consommation humaine et autres usages) et identification du nombre et du type des points d'accès à réaliser pour assurer un accès « raisonnable » à l'eau potable et à l'assainissement pour tous.

Certaines de ces informations sont déjà disponibles au niveau des services déconcentrés. A l'occasion du diagnostic, les

acteurs et les principaux projets d'appui au développement local des services d'eau et d'assainissement sont identifiés.

A l'issue de cette première phase, les résultats du diagnostic sont restitués à la collectivité et plus largement lors d'un atelier de validation impliquant les différentes parties prenantes.

2/ Définir les objectifs d'amélioration du service :

Priorisation des activités et choix des modalités d'intervention (nouveaux ouvrages, réhabilitations, amélioration de la gestion, sensibilisation, etc.) selon les besoins et les moyens mobilisables.

Calculs des coûts et élaboration d'un plan d'investissement (dans le temps et l'espace).

Définition des modalités de mises en œuvre à travers un plan d'action triennal (pour une meilleure gestion des actions et un suivi régulier de leur mise en œuvre).

Le PLEA est soumis pour validation aux services déconcentrés. La collectivité veille à communiquer sur le PLEA afin de sensibiliser et mobiliser l'ensemble des parties prenantes autour des objectifs du programme.

Cette phase débouche sur la mise en œuvre du PLEA.

Lecture complémentaire :

GUIDE SMC NUMÉRO 1 :

Elaborer une stratégie municipale concertée pour l'eau et l'assainissement dans les villes secondaires africaines

¹ MHA et Programme Eau et Assainissement de la Banque Mondiale (WSP)

EN SAVOIR PLUS

- Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement : www.hydraulique.ne
- Ministère de l'Éducation nationale : www.men.ne
- Ministère de la Santé Publique : www.msp.ne



Point d'eau dans la Commune de Dankassiri (@AESD)



Les acteurs à connaître et à associer



Ministères et services déconcentrés

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et ses directions régionales et départementales sont responsables de la conception, de la planification et de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique de l'eau et de l'assainissement en liaison avec les autres ministères concernés et les collectivités territoriales. Il joue également un rôle de coordination, réglementation, appui-conseil aux acteurs émergents (Communes).

Le décret n° 2013-424/PRN du 08 octobre 2013 fixe les attributions du Ministère et le décret n°2013-459/PRN/MH/A du 1^{er} novembre précise son organisation.

Pour le secteur de l'assainissement, d'autres ministères sont également concernés : le Ministère de l'Urbanisme du Logement (Direction des Infrastructures Urbaines et de l'Assainissement) est en charge l'élaboration et l'application de la législation et la réglementation en matière de voirie et réseaux divers en milieu urbain. La Direction de l'Hygiène Publique et de l'Assainissement du Ministère de la Santé Publique (sensibilisation et promotion de l'hygiène), et le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (hygiène scolaire) sont également impliqués dans le secteur de l'assainissement.

3

Directions Générales du Ministères de l'Hydraulique et de l'Assainissement

La Direction Générale de l'Hydraulique qui comprend les Directions Techniques Nationales suivantes :

La Direction de l'Hydraulique Villageoise

La Direction de l'Hydraulique Urbaine et Semi-Urbaine

La Direction de l'Hydraulique Pastorale

La Direction Générale de l'Assainissement

qui comprend les Directions Techniques Nationale suivantes

La Direction des Infrastructures d'Hygiène et d'assainissement en Milieu Urbain

La Direction des Infrastructures d'Hygiène et d'assainissement en Milieu Rural

La Direction du développement et de la Vulgarisation du Service d'Assainissement

La Direction Générale des Ressources en Eau

Enfin le *Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires religieuses*, intervient de manière plus transversale auprès des collectivités. La Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD), rattachée au Ministère est un cadre de concertation entre les acteurs de la coopération décentralisée.

4

Démarches des porteurs de projet à effectuer auprès des services de l'Etat

Les services déconcentrés (Directions régionales/départementales de l'hydraulique et de l'assainissement) doivent être informés et impliqués dans l'élaboration de projet en matière d'hydraulique et d'assainissement.

Ils pourront apporter des informations sur la ressource, les équipements existants dans la zone d'intervention, ou bien encore réaliser un suivi technique des projets. Selon le type de projet, il sera nécessaire de soumettre auprès de la Direction de l'hydraulique une demande d'autorisation, déclaration ou concession d'utilisation de l'eau (Article 44 du Code de l'eau).

D'autre part, avant la conclusion d'une convention de coopération décentralisée entre collectivités nigériennes et étrangères, le projet de convention doit être soumis à l'approbation préalable de l'autorité de tutelle au Niger (Article 5 du Décret 305-2008 portant réglementation de la coopération décentralisée au Niger).

Organismes nationaux rattachés à la politique de l'eau et de l'assainissement

La Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA) et les Commissions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement (CREA)

Ce sont des organes consultatifs et de concertation, composés des différentes parties prenantes du secteur (administration, collectivités, usagers, opérateurs privés, fournisseurs, ONG et associations, partenaires techniques et financiers, centre de recherches et d'informations). Ces commissions doivent apporter leurs concours à la définition des objectifs généraux et des orientations de la politique nationale de l'eau et de l'assainissement. Créée en 2006, la CNEA ne s'est réunie que très rarement.

La Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) et la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN)

La Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN), société de droit public, est en charge de la gestion du patrimoine hydraulique de l'Etat nigérien et de sa mise en valeur. L'Etat a renouvelé en 2010 un contrat d'affermage pour 10 ans avec la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN), société de droit privé, pour la production et la distribution de l'eau dans 54 centres urbains du Niger (94 centres d'ici 2015).



L'Autorité de Régulation

Jusqu'à la fin 2012, l'Autorité de Régulation des Marchés (ARM) était chargée de la régulation des activités exercées sur le territoire du Niger dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, de la poste, des télécommunications, et des transports. Elle veillait à l'application des textes législatifs et réglementaires, protège les intérêts des utilisateurs et des opérateurs (garantir l'exercice d'une concurrence saine et loyale), etc. Elle a été récemment remplacée par une agence de régulation des Télécommunications, et cela dans une volonté d'harmonisation à l'échelle de l'Union Economique et Monétaire Ouest-africaine (UEMOA). Une autorité de régulation sur les services d'eau potable devrait être mise en place afin de combler le vide ainsi créé.

L'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT)

L'ANFICT est une agence créée en 2008 pour la gestion des Fonds d'appui et Fonds de péréquation que l'Etat et les partenaires techniques et financiers mettent à disposition des Collectivités pour leur fonctionnement et la réalisation de leurs investissements.

Les communes et l'Association des Municipalités du Niger (AMN)

Les Communes, maîtres d'ouvrages des services d'eau potable et d'assainissement

Comme indiqué précédemment, les services d'eau potable et d'assainissement ont été décentralisés au niveau des communes qui en sont désormais les maîtres d'ouvrage (voir encadré 6).

Les communes interviennent également dans la planification des investissements dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable à travers la définition des PDC et PLEA (voir encadré 3).

La Commune est tenue d'informer les services décentralisés de l'hydraulique. Ceux-ci en effet exercent un contrôle des ouvrages (respect des normes, qualité, etc.) de la conception à leur mise en service. Ils interviennent également en appui-conseil aux Communes.

L'association des Municipalités du Niger (AMN)

L'AMN est l'organisation faîtière des communes nigériennes. Elle joue le rôle d'interface entre les communes, l'Etat et les partenaires techniques et financiers. Elle intervient dans le renforcement des capacités organisationnelles, institutionnelles et opérationnelles des municipalités du Niger.

Contacts : amn@intnet.ne

5

Responsabilité des communes nigériennes dans le service d'eau potable

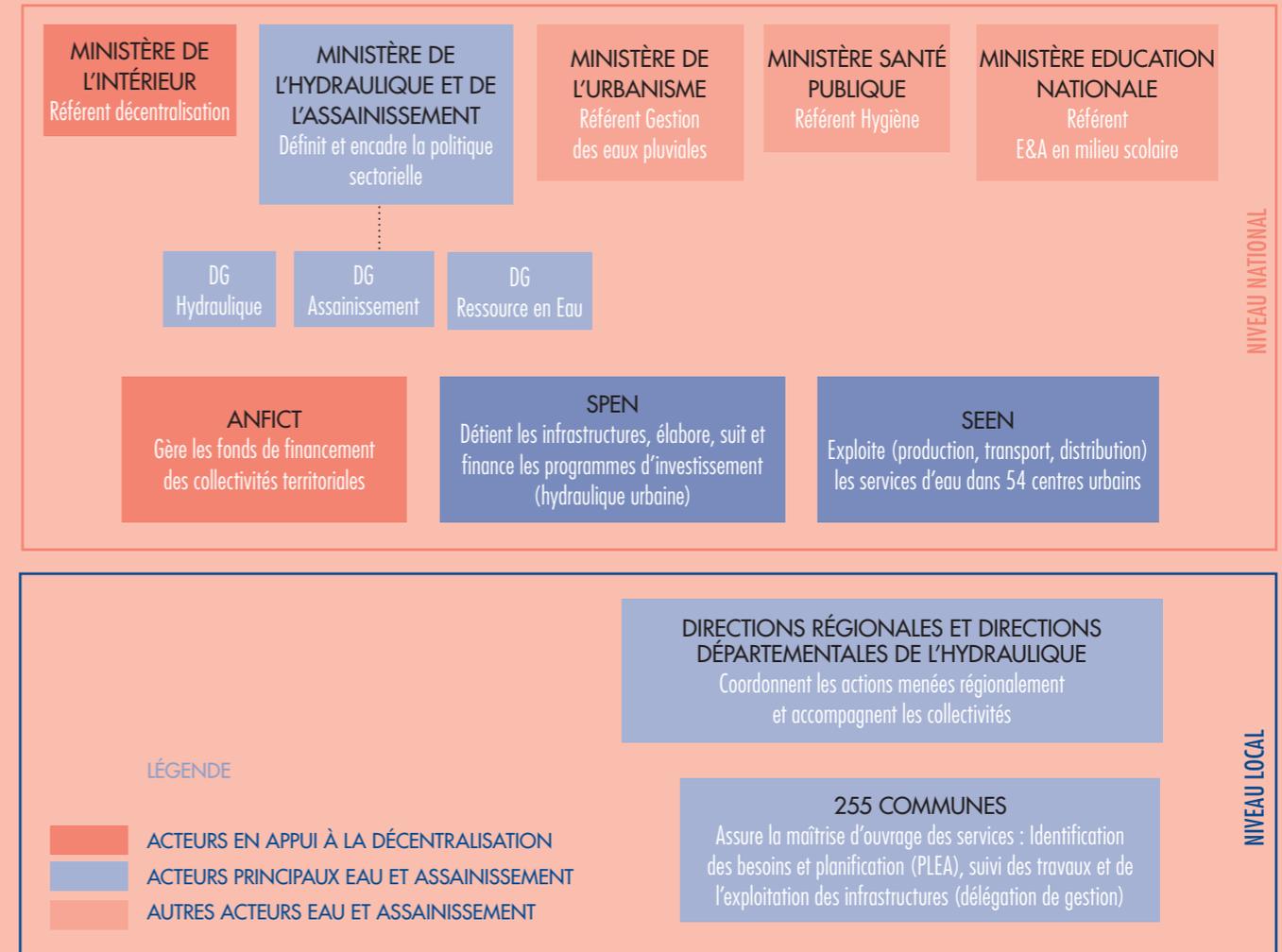
Article 3 : les installations et les points d'eau publics destinés à l'approvisionnement en eau potable des populations et du cheptel, appartiennent aux communes où ils sont situés.

Les communes sont responsables du service public d'approvisionnement en eau potable (SPE). À ce titre, elles doivent garantir la continuité du SPE et la qualité dudit service à l'endroit des usagers.

Les communes organisent l'exploitation des infrastructures et la gestion du service, contrôlent les conditions effectives de mise en œuvre du service public de l'eau et assurent le suivi périodique des indicateurs.

Arrêté n° 116 fixant les modalités d'organisation, de gestion, de suivi et du contrôle du service public d'approvisionnement en eau potable des populations et du cheptel dans le domaine de l'Hydraulique Rurale au Niger, 15 octobre 2010

Acteurs institutionnels nigériens impliqués dans les services d'eau potable et d'assainissement





Prendre en compte les autres interventions

De nombreuses actions sont menées en faveur de l'eau potable et de l'assainissement au Niger. Afin d'assurer une cohérence globale entre ces nombreuses initiatives, il est nécessaire que chaque acteur :

- se déclare aux autorités nigériennes en charge du secteur afin que ces dernières puissent jouer leur rôle de coordination ;
- prenne en compte les recommandations nationales et programmation locale existantes en matière d'approvisionnement en eau potable et en assainissement ;
- s'informe sur les projets récents, en cours ou prévus.

Nous listons ici les acteurs et programmes dont nous avons connaissance. Vous pouvez également vous renseigner auprès des services régionaux et départementaux de l'hydraulique qui pourront vous informer sur les projets en cours et en prévision dans leur périmètre d'intervention.



La coopération bi et multi latérale

Les principaux partenaires multi latéraux sont la Banque Mondiale, l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement et l'UNICEF. Certains partenaires bilatéraux sont également impliqués comme la France, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse, le Danemark, l'Allemagne, le Japon, l'Italie, l'Arabie Saoudite et plus récemment la Chine. L'Agence Française de Développement (AFD) joue actuellement le rôle de chef de file des partenaires techniques et financiers du secteur de l'eau et l'assainissement au Niger.

Ces partenaires sont engagés pour accompagner le Niger dans la structuration du secteur et dans le développement de programmes d'envergure. Ils ont été étroitement associés par le Gouvernement à la

conception du PN-AEPA auquel ils contribuent, permettant ainsi une meilleure coordination de l'aide.

Au-delà de leur contribution au PN-AEPA, certains partenaires financent d'autres programmes sectoriels :

Agence Française de Développement

L'eau et l'assainissement sont un des trois secteurs de concentration de l'aide française au Niger. L'AFD finance depuis plus de 30 ans des programmes d'hydrauliques villageoises (sur les régions de Tillabéry, Maradi, Tahoua).

En milieu urbain, elle a contribué au financement du Projet Sectoriel Eau (PSE) pour la réhabilitation et l'extension des usines de traitement d'eau potable de Niamey (2002-2007) et le programme d'alimentation en eau potable de 24 centres urbains et 5 quartiers périphériques de Niamey (2007-2012). Elle contribue au Projet Eau et Assainissement en milieu urbain pour le développement des services d'eau et d'assainissement en milieu urbain (2011-2015).

- **Infos +** www.afd.fr/home/pays/afrique/geo-af/fr/portail-niger

Banque Mondiale

La Banque Mondiale apporte une assistance technique à travers le Water Sanitation Program (WSP) selon plusieurs axes d'intervention :

- le développement de l'assainissement en milieu rural.
- la promotion de la participation du secteur privé dans la gestion des mini-AEP et la gestion des boues de vidange.
- l'appui du Ministère de l'Hydraulique pour la définition d'outils de suivi.
- La Banque Mondiale contribue également au financement du Projet Eau et Assainissement en milieu urbain (PEAMU).

- **Infos +** www.worldbank.org

Union Européenne

Le Programme Indicatif National 10^e FED est le principal instrument de la coopération entre l'Union européenne et le Niger. Son intervention s'articule autour de quatre axes principaux dont le développement rural. Suite à l'initiative de l'Union européenne d'accélérer l'atteinte des OMD, elle a signé en 2012 une convention de financement du Programme de Mini-adductions d'Eau Potable par Systèmes Photovoltaïques (PMAEPS III) sur les régions de Maradi et Tahoua.

La Commission Européenne a également financé, à travers son programme Facilité Eau des projets portés par des acteurs de la coopération.

- **Infos +** eeas.europa.eu/delegations/niger/index_fr.htm

UNICEF

Depuis 2009, l'UNICEF joue un rôle important pour l'introduction de l'approche Assainissement Total Porté par les Communautés (ATPC) au Niger. L'UNICEF intervient également en matière d'urgence (alimentation en eau potable et assainissement dans les camps de réfugiés, veille et intervention en cas d'épidémies de choléra et d'inondations). L'Agence assure la coordination du Cluster Wash, qui rassemble les acteurs intervenants sur des programmes eau, assainissement, hygiène en situation d'urgence.

• **Infos +** www.unicef.org/french/infobycountry/niger.html

DANIDA

La coopération Danoise à travers le Programme d'appui au secteur Eau, Hygiène et Assainissement (PASEHA) apporte un appui institutionnel et finance des investissements pour l'approvisionnement en eau et assainissement en milieu rural et semi-urbain dans les régions de Zinder et Diffa. Le programme est dans sa deuxième phase de mise en œuvre.

• **Infos +** um.dk/en/danida-en/activities/countries-regions/priority-countries/niger/

Coopération chinoise

Plus récente dans le panorama des partenaires sectoriels, la Chine a signé fin 2012 un accord de coopération avec le Niger pour le financement d'un projet de production d'eau potable dans la ville de Zinder.

• **Infos +** ne.china-embassy.org/fra/

 **Les ONG et la Coalition Wash**

Plusieurs ONG de développement et d'urgence, internationales et locales interviennent en faveur de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement au Niger.

La Coalition Wash, créée début 2013 a pour vocation de réunir ces structures associatives afin de partager informations, expériences et documents sur le secteur et de donner une plus grande visibilité à leurs actions.

Contact : *Joseph Osumar Farouk (SNV), ojoseph@snworld.org*

 **La coopération décentralisée et ANIYA**

La coopération décentralisée franco-nigérienne existe depuis plus de vingt ans. Elle est forte d'une quarantaine de partenariats, dont une vingtaine axée plus spécifiquement sur l'eau/assainissement (voir encadré 6).

Ces partenariats sont particulièrement actifs et s'inscrivent

de plus en plus dans une logique de concertation. Ainsi, depuis 2001, le programme concerté ANIYA facilite les échanges entre les communes nigériennes et leurs partenaires de coopération. Il est piloté au nord par le groupe pays Niger de Cités Unies France et au sud par l'association RECOTED¹³. Ce dispositif franco-nigérien est aujourd'hui dans une phase de définition d'une quatrième phase pluriannuelle-ANIYA 4, dans lequel l'eau et l'assainissement sera une thématique forte.

• **Infos +** www.france-niger.com/dispositif-aniya

¹³ Actuellement, le pilotage est assuré par l'ONG RAIL-Niger, en passation avec RECOTED

EN SAVOIR PLUS

Retrouvez les informations sur les projets portés par les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale sur l'Atlas des projets Eau et Assainissement au Niger

www.pseau.org/niger/actions

6 Collectivités engagées dans des programmes de coopérations décentralisées au Niger sur l'eau et l'assainissement

COLLECTIVITÉ FRANÇAISE	COLLECTIVITÉ NIGÉRIENNE	CONVENTION LANCEMENT ¹⁴
Andrézy	Korgom	2000
Athis-Mons	Filingué	1990
CC Faucigny Glières	Tera	2001
CC Guingamp	Aderbissanat	2006
Cesson Sevigne	Dankassari	2009
CG 22 Côte d'Armor	Département de Tchirozerine	1987
CG 71 Saône et Loire	Tahoua	2008
CG 94 Val de Marne	CU Zinder	2005
Conflans Ste Honorine	Tessaoua	1997
Coulaines	Commune rurale de Kouré	2008
Grabels	Abalak	2010
Ifs, Colombelles, Mézidon Canon et Castillon en Auge	Commune du Canton de Kornaka	2009
Juvisy-sur-Orge	CU Tillabéri	1988
Lannion	Tchigozerine	2012
Louviers	Timia	2003
Orsay	Dogondoutchi	2009
Pezilla-la-Rivière	Say	2007
SIAAP	Tessaoua, Maradi, Zinder	2008
SIACRE	Ayrou	2006
SIVOA	Bitinkodji	2004
Vert le Petit	Ayrou	1974

¹⁴ Atlas de la Coopération décentralisée de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée

Partager les expériences



Bonnes ou mauvaises, les expériences de chacun sont riches d'enseignements pour guider les actions futures.

Partant de ce constat, le réseau Niger animé par le programme Solidarité Eau, propose un espace propice aux échanges d'expériences pour les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale eau et assainissement intervenant au Niger.

Les premières rencontres et échanges avec des collectivités et associations engagées ont permis d'identifier quelques problématiques qui conditionnent la réussite d'une action :

- **Comment renforcer les capacités des communes ?**
- **Comment assurer la gestion durable des ouvrages une fois le projet terminé ?**
- **Comment intervenir efficacement dans le secteur de l'assainissement ?**
- **Quelles sont les solutions techniques adaptées au contexte nigérien ?**

Pour chacune d'entre elle, nous rappelons brièvement le contexte et les enjeux avant de donner quelques exemples d'action de la coopération décentralisée et non gouvernementale¹⁴ et d'outils pour l'action.

Certaines de ces problématiques pourront être approfondies dans d'autres publications ou lors de rencontres thématiques plus précises.

¹⁴ Retrouvez sur la base de données du pS-Eau plus d'informations sur les projets menés au Niger en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement : <http://www.pseau.org/niger/actions>

Comment renforcer les capacités des communes ?

Quels enjeux ?

Les communes nigériennes sont reconnues maîtres d'ouvrage des services d'eau potable et d'assainissement et sont donc responsables :

- de la mise en place des activités et ouvrages d'accès à l'eau, d'hygiène et d'assainissement : planification, mobilisation des ressources, suivi des travaux, etc.
- et de leur bonne gestion : organisation, suivi et régulation du service

Ainsi, les communes deviennent un acteur incontournable pour le développement de projet eau et assainissement. Cependant, elles ne sont pas toujours en pleine capacité pour répondre à ces responsabilités et manquent :

- d'informations sur leur rôle
- de moyens (locaux, véhicules, moyens de communication, etc.) et ressources financières suffisantes
- de compétences techniques et organisationnelles

C'est pourquoi les projets doivent prévoir des actions permettant d'appuyer la commune dans ces nouvelles fonctions.

Il faut également replacer cette question dans le contexte sécuritaire actuel qui rend difficile les déplacements des acteurs de la coopération sur les territoires d'intervention et demande de trouver de nouvelles façons de travailler avec les acteurs locaux. Enfin, il faut prendre en compte le « turn over » des partenaires locaux : renouvellement des équipes municipales après les élections, remplacement ou départ des agents communaux pour des postes plus attractifs, etc.

Quelles expériences des acteurs non gouvernementaux sur le terrain ?

Zinder/ Val-de-Marne : renforcement des services communaux

Depuis 2006, la Ville de Zinder et le Conseil général du Val-de-Marne se sont engagés dans un partenariat de coopération décentralisée. La coordination des projets est assurée par le Service des Relations internationales du Département du Val-de-Marne et les services techniques de la Ville de Zinder (Assainissement et Hygiène, Coopération décentralisée, Education, Voirie, Génie rural).

Le Conseil général mobilise également l'expertise de ses services techniques, en particulier la Direction des services de l'Environnement et de l'Assainissement et la direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires. Ils travaillent en lien étroit avec les services techniques de la Ville de Zinder. Une assistance technique régulière est de cette façon apportée tout au long de l'exécution des projets : appui à l'élaboration des Dossiers d'Appel d'Offre pour la sélection des prestataires, formation à l'outil GeoMedia pro pour mieux identifier les zones d'intervention, etc. L'objectif est de contribuer à l'amélioration de l'autonomie administrative, technique et financière des autorités locales nigériennes.

En 2006, plusieurs missions de terrain des agents du Conseil général du Val-de-Marne ont permis de se concerter avec les partenaires locaux et de définir les axes d'intervention prioritaires. Depuis, le contexte sécuritaire au Niger a rendu les déplacements des agents départementaux plus difficiles. D'autres solutions ont été trouvées pour faciliter les échanges : les partenaires zindérois sont régulièrement accueillis en Val-de-Marne pour des séances de travail et le suivi des actions, ainsi que pour des sessions d'échanges de compétences. Il a également été choisi de recruter une structure d'appui qui accompagnera les équipes communales pour la réalisation des activités du nouveau programme pluriannuel Mise en œuvre de la stratégie hygiène et assainissement de la ville de Zinder, cofinancé par l'Union européenne dans le cadre de son programme Facilité Eau.

Coopération Zinder/Val de Marne (@ CG94)



Tillabéri / Juvisy-sur-Orge : recrutement d'un agent hygiène assainissement

Les relations entre la Ville de Juvisy et la Commune de Tillabéri ont commencé en 1985 suite aux actions de l'association juvisienne « Collectif Tiers monde » devenue l'association Juvisy-Tillabéri. En 1988 un acte de Jumelage est signé entre les deux communes. La mise en œuvre opérationnelle de ce partenariat est assurée par une ONG locale (AVFP puis le RAIL-Niger).

Avec le processus de décentralisation, marqué au Niger par les premières élections municipales en 2004, la coopération entre Juvisy et Tillabéri a intégré un volet appui institutionnel. Ainsi, en 2007, un agent de la ville est mis

en place pour le suivi du programme hygiène et assainissement. Le coût de ce poste est pris en charge par la coopération de manière partielle et régressive jusqu'en 2011 (80% pendant 1 an, puis 60%, 40% et 20%). Aujourd'hui, le salaire de cet agent est imputé au budget communal. En tant que chef de service de l'hygiène et de l'assainissement, il est chargé de la définition des plans d'action, de la mise en œuvre, de la recherche des financements et du suivi post réalisation.

La cellule Assainissement, Gestion des Déchets du RAIL-Niger et sa représentation locale (la Cellule Locale d'Appui et de Coordination) appuie régulièrement l'agent communal dans ses activités. Il participe également avec d'autres acteurs locaux (vidangeurs, maçons, gérants d'édicules publics) à des formations et rencontres d'échange organisées dans le cadre du réseau Sani Tsapta (voir 3.3) ou par d'autres partenaires.

Ainsi appuyée, la Commune de Tillabéri met en œuvre actuellement plusieurs projets pour la réalisation de latrines familiales et puisards et l'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement en milieu scolaire (branchement des écoles au réseau de distribution de l'eau potable et construction de latrines). Des actions dans les quartiers périphériques de la ville sont actuellement envisagées.

D'autres partenaires se sont inspirés de cette modalité de financement d'un agent communal: c'est le cas du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) à Tessaoua.

Eau Vive Niger : appui à la gouvernance locale de l'eau potable

Eau Vive intervient depuis 2000 au Niger. Dans tous ses projets, l'association travaille en appui aux communes afin de leur donner les moyens et les compétences nécessaires pour jouer leur rôle de maître d'ouvrage.

Pour cela, elle les accompagne dans la mise en place du service d'eau potable qui se structure autour de quatre piliers :

- un Cadre de concertation communal (CCEAU), composé d'élus, de représentants villageois d'acteurs de l'eau. Il est le socle de la gouvernance locale
- un agent technique communal, il met en œuvre les actions définies par le CCEAU
- les associations des usagers qui représentent les intérêts des usagers
- les acteurs de la maintenance, qui assurent l'entretien et le bon fonctionnement des ouvrages

Ces acteurs sont formés à la gestion pérenne de l'eau et de l'assainissement et accompagnés dans la durée par les équipes d'Eau Vive Niger.

Mais la mise en place d'un service communal de l'eau et de l'assainissement a un coût que les communes rurales ne peuvent pas toujours assumer. L'intercommunalité offre ainsi la possibilité de mutualiser les moyens. C'est ainsi qu'Eau Vive accompagne 5 communes du canton de Kornaka, à mettre en place un service intercommunal de l'eau et de l'assainissement.



Organiser la gestion durable des ouvrages



Quels enjeux ?

La gestion communautaire préconisée dans les années 90 au Niger a montré ses limites (essoufflement du volontariat, taux de recouvrement faible, manque de transparence dans le choix des membres et la gestion de la caisse, etc.).

Prenant en compte ces difficultés, *le Guide des services d'alimentation en eau potable dans le domaine de l'hydraulique rurale*, basé sur le Code de l'Eau, prévoit :

- la séparation et la clarification des rôles des différents intervenants (Etat, collectivité locale, usagers, secteur privé)
- la délégation du service à des opérateurs privés ou à des comités de gestion des points d'eau selon le type d'ouvrage.
- l'institution d'un service d'appui-conseil externe au dispositif de gestion par un opérateur indépendant (SAC/SPE)

Comment organiser une telle gestion du service sur le terrain ? Comment accompagner la Commune dans le choix et le suivi des délégataires ?

EN SAVOIR PLUS

Retrouvez sur la base documentaire du pS-Eau les modèles de :

- Dossier d'appel d'offres pour la gestion déléguée de systèmes d'alimentation en eau potable
- Statuts et du règlement intérieur de l'Association des Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE), Niger



Quelles expériences des acteurs non gouvernementaux sur le terrain ?

Communauté de Commune de Faucigny-Glières/Téra : gestion des ouvrages hydrauliques

Depuis 2000, des liens d'amitié, d'échange et de coopération lient les deux communes de Téra et de Bonneville. En 2006, la compétence est transférée à la Communauté

de Communes Faucigny Glières (CCFG) qui devient ainsi le porteur de la coopération avec la ville de Téra.

A travers plusieurs programmes pluriannuels mis en œuvre avec le soutien du Ministère des Affaires Etrangères, l'action de la CCFG contribue au développement et au renforcement de la gouvernance locale à Téra. Les actions menées en matière d'eau et d'assainissement s'inscrivent désormais dans le cadre du Plan local eau et assainissement (PLEA) que la commune de Téra a adopté en 2012.

Les programmes ont permis notamment la réhabilitation et la remise à niveau de pompes à motricité humaine mises en place dans les années 80 par l'Etat et qui, faute d'entretien, n'étaient plus fonctionnelles. Un forage au niveau de l'hôpital a également été réalisé et de nouveaux forages sont programmés.

La commune de Téra a été impliquée dans les travaux (mise en place d'une commission de passation de marché, suivi de l'exécution et participation à la réception des travaux) et a apporté une contribution financière.

Pour assurer la pérennité des ouvrages et éviter les problèmes de dysfonctionnement constatés sur les anciens forages, des comités de gestion de point d'eau ont été mis en place par la commune. Ces comités sont chargés de la collecte des cotisations, de la maintenance et de l'hygiène autour des points d'eau. Ils rendent compte à la commune de la gestion des ouvrages. Pour chaque village bénéficiant d'un point d'eau, un artisan réparateur a été formé pour l'entretien des forages.

Le financement de la maintenance et de l'entretien des ouvrages est assuré par les usagers via le paiement du service de l'eau. Ce dernier se fait à la prise d'eau et au volume. La tarification actuellement en vigueur est de 5 FCFA le seau de 20 L ou 1 épi de mil.

Conflans Ste Honorine, SIAAP/ Tessaoua, RAIL : gestion des latrines publiques



Bloc douches et latrines (@SIAAP)

Dans le cadre du projet hygiène et assainissement à Tessaoua (PHAT), quatre latrines publiques ont été réalisées aux niveaux des marchés, des centres commerciaux et d'une gare routière. Suite à un appel d'offre, la commune a sélectionné un gérant pour chacune de ces latrines. Un contrat de gestion a été signé entre la commune et les gérants : ils sont responsables du nettoyage et de l'entretien des latrines. La commune reste

propriétaire des bâtiments et prend en charge les grosses réparations et le renouvellement des équipements.

Pendant une période test de 3 mois, les gérants ont tenu un cahier des recettes et des dépenses. Sur cette base, il a été possible de définir plus clairement des modalités financières du contrat acceptables pour tous (commune, gérants et usagers).

Ainsi, les gérants sont rémunérés par les recettes engendrées par l'utilisation des latrines. Ils ont à leur charge les frais d'eau et d'électricité. Ils continuent de tenir le carnet qui est contrôlé par la commune. Le prix a été fixé : 25F CFA l'accès aux toilettes et 50 FCFA pour la douche. Les gérants reversent 40% des recettes à la commune pour l'entretien et le renouvellement des ouvrages. La commune, sur une période de 8 mois, a perçu 916 000 F CFA de recettes qui serviront pour le renouvellement des équipements.

SEVES/Cabinet Thec : suivi technique et financier des services d'eau potable

L'association SEVES intervient dans la région de Maradi via son partenaire le Cabinet Thec. SEVES appuie THEC à étendre le dispositif du SAC/SPE sur une centaine de systèmes d'adduction d'eau potable touchés par des problèmes de gestion et des dysfonctionnements techniques. Leur intervention consiste à la clarification des rôles entre les acteurs intervenant dans la gestion des services, la réhabilitation des ouvrages lorsque c'est nécessaire et le suivi de ces centres par le SAC/ SPE. Le Cabinet Thec qui assure cette mission de suivi dans la région de Maradi signe un

contrat d'appui-conseil avec les Communes concernées. Il est payé sur la vente du service de l'eau. Le coût est de l'ordre de 30 à 50F/m³ (7 à 10% du prix du m³).

Son action a entraîné la diminution du nombre de pannes et une intervention plus rapide en cas de problème. C'est aussi un facteur de transparence, qui permet d'éviter le détournement des fonds de renouvellement, souvent des sommes importantes qui sont accumulées sur une longue période (5 à 10 ans).

7

La Structure d'Appui Conseil au Service Public de l'Eau

Le SAC/SPE est une structure de suivi technique et financier dont le principe a d'abord été développé au Mali avant d'être mis en place au Niger. La structure est mandatée par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement pour renforcer la gestion des adductions d'eau potable. Sa mission est de :

- suivre le fonctionnement du service (suivi technique et financier) ;
- apporter un appui conseil aux acteurs de la gestion et de l'exploitation du SPE (Communes, Association d'usagers, exploitants).

Le SAC/SPE apporte une assistance régulière aux exploitants (tant sur les problèmes techniques qu'humains et financiers). Chaque mois il établit un rapport mensuel dans lequel il analyse le fonctionnement technique et la gestion financière de chaque système sur la base des données transmises par les exploitants. Enfin, il mène une mission d'audit sur le terrain tous les semestres pour vérifier l'état des équipements, le bon fonctionnement du service et la véracité des pièces comptables.

Sur cette base, il peut faire des recommandations en matière de gestion technique et financière, attirer l'attention de la commune sur les problèmes détectés et prévisibles.



Intervenir dans le secteur de l'assainissement



Quels enjeux ?

Il existe au Niger un tabou autour de l'assainissement, perçu comme relevant du domaine privé. Il ne fait pas partie des priorités des ménages qui n'en perçoivent pas toujours les enjeux. L'accès à des équipements d'assainissement fait défaut pour de nombreux nigériens et la défécation à l'air libre est une pratique largement répandue surtout en milieu rural. La première priorité est donc de promouvoir l'hygiène et de l'assainissement auprès des populations.

Au Niger, l'assainissement est principalement non collectif : les équipements sanitaires (latrines, toilettes à chasse, éviers, douches, etc.) aboutissent à une fosse ou un puisard qu'il est nécessaire de vidanger régulièrement. Lorsque ces équipements existent, les eaux usées et excréta (eaux de lavage et eaux issues des toilettes, chargées en urines et matières fécales) sont généralement évacuées sans contrôle sanitaire et rejetées dans la nature sans aucun traitement. Dans certaines villes moyennes, par manque de service de vidange approprié ou par ignorance, ces eaux usées sont nuitamment déversées dans la rue avec tous les risques liés. Intervenir dans le secteur de l'assainissement ne doit donc pas se limiter à la construction ou à la rénovation de latrines : il s'agit

EN SAVOIR PLUS

- Etude pour l'élaboration et l'opérationnalisation de la stratégie de promotion de l'hygiène et de l'assainissement au Niger (PASEHA). Rapport d'état des lieux (draft final), COWI/AS, 2009
- Manuel de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC), Plan International, 2008
- Mettre en œuvre un service d'assainissement durable en milieu urbain dans le cadre de la décentralisation au Niger, Rail-Niger, 2008
- Étude des conditions de diffusion des ouvrages d'assainissement autonome en milieu rural sahélien: Niger, Eau Vive, 2010

de réfléchir à un processus plus global d'amélioration du service d'assainissement.

Comment promouvoir l'hygiène et intervenir sur toute la chaîne de l'assainissement (notamment sur les maillons vidanges et traitement) ?

Quelles expériences des acteurs non gouvernementaux sur le terrain?

Le Syndicat Interdépartementale pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) : renforcement de la filière assainissement

Initiée il y a de nombreuses années, la politique de coopération décentralisée du SIAAP s'appuie sur les compétences de ses équipes en matière d'assainissement : expertise technique et appui à la maîtrise d'ouvrage, formation du personnel, contribution logistique et matérielle.

Il intervient au Niger sur Tessaoua, Maradi et Zinder. Il a également été partenaire technique et financier du Programme Eau et Assainissement pour un Développement Durable (PEADD) piloté par Eau Vive dans 12 communes du Niger.

Son intervention dans le secteur de l'assainissement liquide est globale, comme l'illustre son action sur Tessaoua au côté de Conflans Ste Honorine :

- Structuration du service d'assainissement et renforcement des compétences locales : sur la commune de Tessaoua un agent technique hygiène et assainissement a été recruté et renforcé (formation, participation à des voyages d'étude, appuis réguliers de l'agent, mise en place de procédures et d'outils de gestion, etc.). Les élus de la ville ainsi que des petits entrepreneurs (maçons, vidangeurs, gérants d'édicules) ont également bénéficié de formations.
- Sensibilisations des populations pour un changement des comportements : c'est un volet important de la coopération

avec Tessaoua. Différents outils et messages ont été élaborés selon le public-cible auxquels ils s'adressaient (sensibilisation porte-à-porte, théâtre forum, animation dans les écoles, cinéma numérique ambulant, panneaux d'affichage, prêches religieux, messages radiophoniques). Les enquêtes ayant servi à l'élaboration du projet ont permis de relever que les messages religieux et particulièrement islamiques, sont des messages qui ont plus d'influence sur les populations pour un changement de comportement.

- Intervention sur l'ensemble des maillons de la filière assainissement : sur la base d'études et d'outils cartographiques les priorités d'intervention de la commune ont été définies. Les services municipaux ont été appuyés pour la sélection des prestataires et le suivi des travaux afin de réaliser des latrines familiales et latrines publiques. Suite à un voyage d'étude et des échanges avec Téra et Filingué, la ville de Tessaoua a également défini sa stratégie de gestion des déchets liquides à travers la mise en place d'un service de vidange semi-moderne.

Orsay, AESN /Dogondoutchi, RAIL : financement endogène de l'assainissement

La coopération liant la commune de Dogondoutchi à celle d'Orsay s'est engagée depuis 1993 dans une action en matière d'assainissement. Les actions sont portées localement par le RAIL-Niger et son partenaire orcéen, l'association Échanges avec Dogondoutchi-Niger.

Afin d'accompagner les populations à s'équiper en systèmes d'assainissement, un système de micro-crédits (50 000 à

formation de maçons (@Réseau Projection)

60 000 FCFA, remboursable sur douze mois) a été mis en place par la Mutuelle d'épargne et de crédit de Dogondoutchi (affiliée depuis 2006 au réseau du Crédit Mutuel du Niger) avec une caution de l'association d'Orsay. Les bénéficiaires de ces prêts ont ainsi pu acheter les matériaux nécessaires et payer les maçons pour construire un complexe de puisard-latrines mis au point par le projet, techniquement adapté au contexte de la ville de Dogondoutchi. Le paiement de tout ou partie de l'infrastructure est donc réalisé par le bénéficiaire, qui s'approprie véritablement son équipement. En quinze ans, ce sont plus de 600 latrines en ville qui ont pu être construites ... et la caution est toujours là !

Par la suite, les efforts se sont portés sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les villages avec l'appui de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (2011-2013). Ce système de prêt n'est pas possible dans ces sites isolés et beaucoup plus pauvres. Initialement, le programme prévoyait la construction de 50 latrines par an dans les villages bénéficiaires de point d'eau. Après évaluation de la première année, il a été jugé utile d'adopter l'approche « Assainissement Total Porté par les Communautés » (ATPC) pour une meilleure appropriation du projet par les bénéficiaires. L'approche est basée sur la promotion de l'hygiène et l'assainissement et l'élaboration par les communautés villageoise elles-mêmes d'un plan d'actions pour la réalisation des latrines et des mesures d'assainissement. Dans le cadre du programme, chaque candidat aux latrines s'est vu doté d'un sac de ciment ainsi que l'aide d'un maçon pour réaliser son ouvrage (deux maçons formés par villages). Ainsi en 2013, 350 latrines de qualité ont été construites par les villageois.



RAIL-Niger/ Réseau Projection : renforcement des compétences des professionnels de l'assainissement

Le Rail-Niger intervient sur de nombreux projets de coopération décentralisée et a développé une expertise en matière d'assainissement. Son intervention est globale : accompagnement des communes dans la gestion des services d'assainissement, réalisation d'ouvrages adaptés au contexte nigérien, promotion de l'assainissement auprès des populations, etc.

Afin d'accompagner plus durablement les acteurs de l'assainissement (agents communaux, maçons, vidangeurs, gérants des édicules publics, etc.) le RAIL-Niger, en partenariat avec le Réseau Projection, le SIAAP et l'AESN, a développé le projet Sani Tsapta (savoir de l'assainissement) incluant des formations adaptées pour le renforcement des métiers de l'assainissement et des échanges réguliers entre professionnels. La démarche s'appuie sur les principes suivants : s'adapter aux besoins des professionnels (mieux connaître les besoins en formation, s'appuyer sur les compétences existantes des professionnels, favoriser l'auto-formation à travers des outils pédagogiques participatifs) et s'inscrire dans le long terme (accompagner l'apprenant dans son poste, s'inscrire dans la politique locale de la commune, renforcer les agents et à long terme la commune).



8

Intervenir sur tous les maillons de la chaîne

Le service d'assainissement est composé de 3 « maillons » distincts et complémentaires : la construction de latrines est une option pour le premier maillon de cette filière (maillon amont).

Ces installations permettent de recueillir les eaux usées et excréta. Mais il faut également prévoir de les évacuer en dehors du milieu domestique (maillon intermédiaire), les dépoter dans un lieu adéquat et les traiter (maillon aval)

Dans certaines villes moyennes, la coopération décentralisée a permis de développer des solutions adaptées pour intervenir sur ces maillons. Ainsi, la Mairie de Filingué en concertation avec la Ville d'Athis Mons et le RAIL NIGER a pu développer un système de vidange à prix modéré adapté aux pratiques locales. Il s'agit de former et d'équiper un vidangeur manuel avec une motopompe, une citerne et une charrette. Les eaux usées sont aspirées par la motopompe et transférées dans la citerne pour être évacuées en dehors de la ville.

L'expérience a été répliquée depuis à Tessaoua (Conflans Ste Honorine) ou à Téra (CCFG) grâce au partenariat RAIL/SIAAP/AESN. Des réflexions sont d'ailleurs en cours à Téra pour améliorer le dispositif (les fosses sont souvent remplies par des déchets solides compliquant la vidange par une motopompe) et trouver des solutions pour gérer et valoriser les boues ainsi vidangées.

Vidangeur manuel de Filingué et son équipement (@ Réseau Projection)



Solutions techniques adaptées au Niger



Quels enjeux ?

Les solutions techniques doivent être adaptées au contexte d'intervention et en particulier aux ressources en eau disponibles, à la taille de la localité, aux matériaux locaux, au savoir-faire local, à l'accessibilité de pièces de rechange, aux capacités d'investissement et de gestion des acteurs locaux.

Certaines normes et préconisations sont faites par le Ministère de l'Hydraulique. Quelles sont les options techniques les plus adaptées au contexte nigérien ?



Quelles expériences des acteurs non gouvernementaux sur le terrain ?

Le tableau à droite liste les principales options techniques ayant cours au Niger et pour chacune d'entre elles quelques exemples d'acteurs de la coopération décentralisée les ayant éprouvées sur le terrain.

Pour les équipements d'assainissement (fosse septique, latrine VIP à double fosses, toilette à chasse manuelle, latrine SanPlat améliorée, lavoir-puisard, puisard filtrant,

dispositif de lave-mains) des informations sont disponibles dans l'Étude pour l'élaboration et l'opérationnalisation de la stratégie de promotion de l'hygiène et de l'assainissement au Niger (PASEHA) de 2009 et des modèles de démonstration sont visibles au niveau du siège du RAIL-Niger à Niamey.

EN SAVOIR PLUS

• Normes d'équipement d'alimentation en eau potable au Niger

Les besoins sont fixés à 20 litres d'eau par jour et par personne. Se basant sur le débit moyen de 500 litres/heure pour un forage équipé d'une PMH et d'une durée moyenne de pompage de 10h, il a été décidé d'attribuer un point d'eau moderne pour tout village comptant au moins 250 habitants.

• Références bibliographiques

Étude des possibilités d'intégrer les Forages à faible coût au dispositif d'Alimentation en Eau des communautés rurales au Niger, UNICEF, MHE, PRAC-TICA, 2009,
<http://www.pseau.org/outils/biblio/resume.php?d=3890&l=fr>

SOLUTIONS	EXPÉRIENCES À PARTAGER
Puits modernes	Echanges Orsay-Dogondoutchi/ Rail Niger : réhabilitation et construction d'une quarantaine de puits dans les villages ruraux de Dogondoutchi équipé d'un système d'exhaure réduisant les risques de contamination des cordes et puisettes avec l'extérieure (procédé Boube Akali) Eau vive : réalisation de puits modernes dans plusieurs communes d'intervention Croix Rouge Française : réalisation et réhabilitation de puits cimentés dans les départements de Tanout et Magaria
Forages + PMH	Eau vive : réalisation de forages dans plusieurs communes d'intervention CCFG/ RAIL Niger : réhabilitation et réalisation de forages équipés de PMH dans la Commune de Téra Croix Rouge Française : réalisation et réhabilitation de forages équipés de PMH dans les départements de Tanout et Magaria
Poste Autonome	Cesson Sévigné/ AESCD : réalisation d'un poste autonome à Logou, dans la commune de Dankassiri
AEP multi-villages	DANIDA : réalisation d'AEP multi-villages dans le cadre du Programme d'Appui au Secteur Eau-Hygiène et Assainissement (PASEHA) dans les régions de Zinder et Diffa.
Latrines SanPlat améliorées + puisards (pour les eaux de douches, vaisselles, lessives)	RAIL-Niger : réalisation de complexes latrines San Plat+puisards dans plusieurs communes d'intervention — des modèles de démonstration sont également visibles au niveau du siège du RAIL à Niamey Eau vive : réalisation de latrines SanPlat dans plusieurs communes d'intervention
Latrines VIP (double fosse)	Juvisy/Rail-Niger : réalisation de latrines scolaires VIP à double fosse à Tillabéri CG 94 : équipement d'écoles de Zinder en points d'eau et latrines VIP SIAAP : équipement des édifices publics de Tessaoua en latrines VIP
Latrines EcoSan double fosse	EAA : des programmes Eco-San ont été expérimentés notamment à Aguié (Maradi) et Toradi (Tillabéry)
Vidange et Traitement des eaux usées et excréta	CCFG, SIAAP, Athis Mons, RAIL Niger : équipement des vidangeurs manuels sur Filingué, Tessaoua, Téra avec un système de motopompe. CG94/SIAAP : étude en cours sur la gestion des boues de vidange au niveau de Zinder

Monter et financer un projet



Appui à la conception et au montage des projets

Le pS-Eau à travers l'animation du réseau Niger, propose d'accompagner les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale dans la conception et montage des projets Eau et Assainissement au Niger (mise à disposition d'informations et d'outils sur son site, conseils techniques et méthodologiques pour l'élaboration de projet, mise en relation avec des partenaires techniques, aide à l'élaboration du plan de financement, aide à la soumission de dossier auprès des bailleurs, etc.).



Des partenaires financiers en France et au Niger

Les premières sources de financement à mobiliser sur un projet sont la participation financière des populations bénéficiaires et la mobilisation des financements locaux. Cependant, pour faire face à l'ampleur des coûts, une participation de partenaires nationaux et extérieurs s'avère généralement nécessaire.

EN SAVOIR PLUS

www.pseau.org/methodologie

www.pseau.org/niger



Partenaires financiers en France

Collectivités territoriales

Les collectivités territoriales françaises (communes et syndicats d'eau et d'assainissement, établissements publics de coopération intercommunale, départements, régions) peuvent financer des actions, qu'il s'agisse des projets qu'elles mènent elles-mêmes dans le cadre de leurs actions de coopération décentralisée, ou de projets initiés par des acteurs locaux (présents ou non sur leur territoire) engagés dans la solidarité internationale.

Ce sont plus d'une trentaine de collectivités françaises et une dizaine de syndicats d'eau et d'assainissement qui financent ainsi des projets au Niger.

Agences de l'eau

Les Agences de l'eau sont des établissements publics chargés de mettre en œuvre les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux à l'échelle d'un bassin versant en France.

Les 6 Agences de l'eau ont également des actions de coopération et de solidarité internationale, autorisées à consacrer jusqu'à 1% de leurs interventions financières à l'international.

Elles peuvent promouvoir des échanges techniques et institutionnels et apporter leur soutien financier à des opérations de solidarité présentées par des ONG ou des collectivités locales de leur bassin respectif.

Le Ministère des Affaires Étrangères

Le MAE propose régulièrement des appels à projets ouverts aux collectivités territoriales françaises menant des partenariats de coopération décentralisée. Plusieurs projets menés avec des collectivités locales nigériennes ont ainsi été soutenus.

Les fondations

Des fondations privées financent des projets pour l'accès à l'eau et à l'assainissement au Niger.

L'Agence des Micro-Projets

L'Agence des Micro-Projets est un programme de la Guilde Européenne du Raid destiné aux petites et moyennes organisations françaises de solidarité internationale et gère les dotations aux microprojets. Au-delà du soutien financier, la Guilde propose aussi des formations à la conception de micro-projets de solidarité internationale, et des entretiens individuels pour l'aide au montage ou à la rédaction de projets.



Partenaires financiers au Niger

Le Service de Coopération et d'Action Culturelle

Via le Fonds Social de Développement (FSD), le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'ambassade de France au Niger soutient certains projets de développement portés par des ONG, associations de déve-

loppement ou collectivités nigériennes. Le dernier appel couvre la période 2012-2014. Le SCAC peut également apporter un appui technique aux coopérations décentralisées entre collectivités françaises et nigériennes.

• **Infos +** <http://www.ambafrance-ne.org/-Cooperation-franco-nigerienne,318->

L'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT)

L'ANFICT reçoit et alloue les ressources destinées aux Collectivités nigériennes (subventions de l'Etat, Taxe Spécifique sur l'Electricité, etc.) pour leur fonctionnement et la réalisation de leurs investissements.

• **Infos +** <http://ptfdecentralisationniger.org/>

L'Union Européenne

Dans le cadre du programme thématique « Acteurs Non Etatiques (ANE) et Autorités Locales (AL) dans le Développement », la Délégation de l'UE au Niger appuie les projets de renforcement des capacités des ANE et des AL.

• **Infos +** http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/non_state_actors_fr.htm

La Banque Africaine de Développement - Facilité Africaine de l'Eau

La Facilité africaine de l'eau (FAE) est une initiative du Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW) créée en vue de mobiliser des ressources pour financer des infrastructures et des investissements relatifs à l'eau en Afrique. Elle est gérée et administrée par la Banque africaine de développement.

• **Infos +** <http://www.africanwaterfacility.org/fr/>

Agir pour l'eau et l'assainissement au Niger

Programme Solidarité Eau

32, rue Le Peletier

75009 Paris

Tél : +33 1 53 34 91 20

www.pseau.org

Ont contribué par le partage de leur expérience et leur relecture :

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Garba Baoua BERIA, Ousmane Amadou

Communauté de Communes de Faucigny Glières, Stéphane Valli et Claire Raynaud

Commune de Juvisy, Alain Roche et Heike Delcros

Commune de Tillabéri, Moumouni Hamadou

Conseil Général de Val de Marne, Karine Trystram et Mélanie Céran

Eau Vive, Laurence Teissier et Hilaire Dongobada

RAIL Niger, Awel Dandare, Ali Hassane, Omar Yayé, Mathieu Bello

Service de Coopération et d'Action Culturelle, Ambassade de France au Niger,

Marion Saurel et Matthieu Pregniard

SEVES, Anne-Charlotte Beaugrand et Bernard le Pivain

SIAAP, Cléo Lossouarn

Rédaction et coordination : Programme Solidarité Eau, Béatrice Tourlonnias

Décembre 2013

Photo de couverture : Borne fontaine à Dankassiri, photo d'Abdoul Aziz Soumaïla pour Tarbiyya Tatali

Réalisation : www.anchorlotte.com

Agir pour l'eau et l'assainissement au Niger

Guide pratique pour les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale

L'accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement demeure un enjeu important au Niger : aujourd'hui un nigérien sur deux n'a pas encore accès à l'eau potable et à peine deux habitants sur dix ont accès à un équipement sanitaire amélioré pour se soulager.

Conscient de ces enjeux, l'ensemble des acteurs aussi bien nationaux qu'internationaux, étatiques et non gouvernementaux se mobilisent pour l'amélioration des services de l'eau et de l'assainissement au Niger. Ainsi, de nombreuses collectivités et associations françaises contribuent déjà depuis quelques années à ce processus en accompagnant leurs partenaires nigériens dans le développement et la gestion des services d'eau potable et d'assainissement.

Le pS-Eau a réalisé ce guide à l'intention des acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale qui souhaitent concevoir des projets de qualité pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Niger.

Le guide apporte des réponses aux questions suivantes :

- Quels sont les besoins prioritaires ?
- Quel est le cadre juridique (législatif et réglementaire) et institutionnel à respecter pour intervenir ?
- Comment insérer son action au sein des actions et programmes préexistants ?
- Quelles sont les expériences dont on peut s'inspirer ?
- Quelles ressources peut-on mobiliser pour monter et financer un projet ?

NIGER

programme
Solidarité-Eau

